MINISTÈRE
DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE

RÉPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 10 Porto-Novo
Tél:+229 20 21 52 22
Fax: +229 20 21 52 22
E-mail: mempmatprim@gmail.com

Porto-Novo, le 11 mai 2021.

N°2511/MEMP/DC/SGM/DAF/DEC/SAFM/STEC/SR

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Ouverture du registre d'inscription au

CEAP 1500
CAP 2000

CEAP et **CAP**

(A diffuser tous les jours, du
lundi 17 mai au vendredi 11 juin 2021)

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE,

Porte à la connaissance des enseignants des écoles maternelles et primaires, publiques et privées, désireux de prendre part aux épreuves écrites des examens professionnels du Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (**CEAP**) et du Certificat d'Aptitude Pédagogique (**CAP**), **session du samedi 31 juillet 2021,** que le registre des inscriptions auxdits examens est ouvert dans les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) le **vendredi 14 mai 2021** et sera définitivement clôturé le **vendredi 11 juin 2021 à** 18 heures précises.

Les centres d'examens prévus à cet effet sont :

1- Département de l'Atacora	:	**EUC Natitingou ;**
2 - Département de la Donga	:	**EUC Djougou ;**
3 - Département de l'Atlantique	:	**EUC Allada ;**
4 - Département du Littoral	:	**EPP Gbégamey-Sud (Cotonou) ;**
5 - Département du Borgou	:	**EPP Wansirou (Parakou);**
6 - Département de l'Alibori	:	**EUC Kandi ;**
7 - Département du Mono	:	**EPP Guinkomey (Lokossa) ;**
8 - Département du Couffo	:	**EUC Aplahoué ;**
9 - Département de l'Ouémé	:	**EUC Porto-Novo ;**
10 - Département du plateau	:	**EUC Pobè ;**
11 - Département du Zou	:	**EUC Abomey ;**
12 - Département des collines	:	**EUC Dassa-Zoumè ;**

Pour faire acte de candidature :

I- Pour le Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP)

- être titulaire du BEPC et avoir enseigné pendant au moins quatre (04) ans révolus à la date de l'examen dans une école maternelle ou primaire, publique ou privée.
- Etre détenteur d'une autorisation d'enseigner datant d'au moins quatre (04) ans pour les candidats des établissements privés.

II- Pour le Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP)

Au niveau des Fonctionnaires de l'Etat

Etre Instituteur Adjoint à l'échelle 1 de la catégorie C et avoir accompli au moins trois (03) années effectives de service à ladite échelle **ou** être recruté sur la base du CEAP et avoir accompli trois (03) années effectives de service à la date de l'examen à partir de la titularisation.

Au niveau des Agents Contractuels de l'Etat

Etre titulaire du CEAP et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen après obtention de ce diplôme.

Ou

Etre recruté sur la base du Baccalauréat et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen après recrutement.

Ou

Etre recruté sur la base du CEAP et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen à l'échelle 1 de la catégorie C.

Au niveau des enseignants des établissements privés

Etre titulaire du CEAP et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen après obtention de ce diplôme.

Ou

Etre recruté sur la base du Baccalauréat et avoir accompli au moins quatre (04) années effectives de service à la date de l'examen après recrutement.

NB :

1. *Les enseignants des établissements privés doivent être détenteurs d'une autorisation d'enseigner datant d'au moins quatre (04) ans révolus ;*

2. *Le candidat ne peut choisir que le centre d'examen ouvert dans le département où il est en activité.*

Le dossier de candidature comprend :

- **une fiche de préinscription** sur la plateforme d'inscription en ligne via le lien **https://*service- public.bj.*** ;
- **une copie numérique sur CD de la photo** collée sur la fiche d'inscription (le nom du fichier est composé des nom et prénoms du candidat) ;
- **un extrait d'acte de naissance** ou **un jugement supplétif** en tenant lieu ;
- **une copie légalisée de l'attestation du BEPC, du CEAP** ou du **Baccalauréat** selon qu'on postule pour le CEAP ou le CAP ;
- **une copie légalisée de l'attestation d'authenticité du diplôme** obtenu à l'étranger, s'il y a lieu ;
- **un état signalétique des services effectués** au **31 décembre 2021**, vérifié et signé par le Chef de Région Pédagogique (C/RP) ;
- **une copie de l'autorisation d'enseigner datant de 4 ans au moins pour les enseignants des écoles privées** ;
- **une attestation de présence au poste** délivrée par le Directeur de l'établissement privé précisant les références de l'autorisation d'ouverture dudit établissement et contresignée par le C/RP ;

- **une copie du premier contrat** ou du **contrat de travail administratif** délivré par l'Etat pour les enseignants contractuels de l'Etat ;
- **une attestation de prise de service** délivrée par la Direction de l'Administration et des Finances du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (DAF/MEMP) pour les Agents Permanents de l'Etat (APE) ;
- **une copie de l'acte de titularisation en C1** pour les enseignants Fonctionnaires de l'Etat ou du Contrat de Travail Révisé (CTR) ou Contrat de Travail Administratif (CTA) pour les enseignants Agents Contractuels de l'Etat (ACE) ;
- **deux enveloppes, format moyen**, à l'adresse du candidat ou de la candidate, timbrées chacune à six cents (600) francs.

Les enseignants intéressés par le présent communiqué sont invités à déposer leur dossier, par voie hiérarchique, dans les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) au plus grand tard le **vendredi 11 juin 2021.** Les dossiers et les listes de candidature sont acheminés à la Direction des Examens et Concours le **lundi 14 juin 2021 au plus tard.**

Tout dossier incomplet ou parvenu en retard à la Direction des Examens et Concours est systématiquement rejeté.

POUR LE MINISTRE ET P.D.
LE SECRETAIRE GENERAL,

Alain Dossou HOUNLEYI

Ampliation
Cabinet/MEMP :.....1 (atcr)